



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 101745

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le bien-fondé des aides publiques distribuée aux entreprises. Il rappelle le cas récent de la société Altis située à Corbeil, dans le département de l'Essonne, où il est élu. Cette entreprise a reçu en 2003, 17 millions d'euros d'aides de la part de la région, du département, de la communauté d'agglomération, auxquels il faut ajouter l'aide de l'État. De son côté, l'entreprise s'était engagée sur la création de 150 emplois et la réalisation d'un programme de recherche et développement. Trois années plus tard, non seulement les engagements ne sont pas tenus, mais 425 emplois sont menacés et la pérennité du site est fortement menacée. Le cas d'Altis, loin d'être unique, rappelle combien il est illusoire de penser que les aides publiques servent automatiquement l'emploi. En conséquence, il lui demande de préciser quels sont les contrôles mis en oeuvre pour les sociétés ayant perçu des aides ou bénéficié d'allègements fiscaux de la part de l'État et des collectivités locales. Il aimerait également connaître les moyens dont dispose l'État pour faire respecter les contreparties en matière d'emploi que peuvent comporter les aides publiques.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101745

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8242